

N°DCA-2019-026

- Membres  
théoriques : 17  
- Membres en  
exercice : 17  
- Membres  
présents :  
10  
- Pouvoirs :  
2  
- Votants :  
12

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**BUDGET ANNEXE RESTAURATION – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019**

Le 04 juin 2019, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 mai 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 10 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Virginie LUCOT-AVRIL.  
MM. Bastien CORITON, Michel LEJEUNE, Sébastien TASSERIE.

**Suppléants**

Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO.  
M. Christian DUVAL.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant André GUEROULT, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

**III. Membre de droit :**

M. Benoît LEMAIRE, Directeur de Cabinet.

**IV. Pouvoir :**

Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Monsieur Sébastien TASSERIE,  
Monsieur Philippe LEROY à Madame Sophie ALLAIS.

**Étaient absents excusés :**

Mmes Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE – représentée, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Eric BLOND, Guillaume COUTEY, Philippe LEROY, Didier REGNIER, Jean-Pierre THEVENOT, le Commandant Samuel PERDRIX, le Commandant Hervé TESNIERE, le Lieutenant Hervé PASQUIER.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment l'article, L2313-1,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61,*
- *la délibération n° DCA-2019-011 portant approbation du budget primitif annexe restauration pour l'exercice 2019,*
- *la délibération n°DCA-2019-019 du Conseil d'administration du 04 juin 2019 portant approbation du compte administratif du budget annexe restauration pour l'exercice 2018,*
- *la délibération n°DCA-2019-021 du Conseil d'administration du 04 juin 2019 portant affectation du résultat 2018 du budget annexe restauration.*

\*  
\* \*

Le budget supplémentaire proposé au titre de 2019 vise à intégrer les résultats de l'exercice 2018, votés à cette même séance.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Budget annexe restauration	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
<b>Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>6 243,73 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 243,73 €</b>
020 "Dépenses imprévues"	243,73 €		243,73 €
21 "immobilisations corporelles"	6 000,00 €		6 000,00 €
<b>Recettes</b>	<b>6 243,73 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 243,73 €</b>
001 "Excédent reporté"	6 243,73 €	0,00 €	6 243,73 €

Il est proposé de ventiler l'excédent d'investissement pour :

- abonder le montant des dépenses imprévues d'un montant 243,37 € dans la limite du plafond réglementaire,
- et flécher le reste de l'excédent, soit 6 000 €, pour le renouvellement de nos équipements.

\*  
\* \*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

**Le président du conseil d'administration,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20190604-DCA-2019-026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2019  
Affichage : 06/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

**André GAUTIER**

